

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 9/2016

Séance du 28 mai 2016



OBJET : REVISION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 20/05/2016
Date d'affichage : 20/05/2016
Ayant délibéré : 7
Votés Contre : 0
Votés Pour : 7
Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le vingt-huit mai à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François
	M. POLI Pierre-Antoine

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réviser le prix de l'eau et de l'assainissement inchangé depuis de nombreuses années. Cette révision est la condition sine qua non à la réalisation du très attendu projet de création d'un nouvel assainissement collectif. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que l'augmentation attendue aurait dû être effective dès 2014.

- Vu le courrier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en date du 23 mars 2016 relatif à la demande de révision du prix de l'eau potable et de l'assainissement.
- **Considérant** le projet de la Commune d'Olivese relatif à la création d'un nouveau système d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire précise que l'Agence de l'Eau finance des opérations de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et de gestion équilibrée de la ressource en eau

en soutenant des projets des maîtres d'ouvrage dans le cadre de son programme d'interventions 2013-2018 « Sauvons l'eau ».

Monsieur le Maire rappelle les montants applicables jusqu'à ce jour :

- 0,70 €/m³ pour l'eau.
- 0,50 €/m³ pour l'assainissement.

Les montants applicables proposés sont :

- 0,80 €/m³ pour l'eau dès 2016 puis 0,90 €/m³ à partir de 2018.
- 0,60 €/m³ pour l'assainissement dès 2016 puis 0,70 €/m³ à partir de 2018.

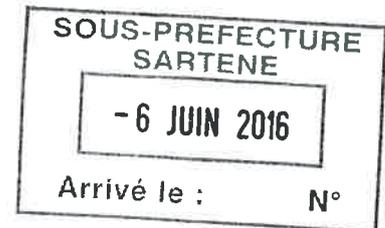
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les montants applicables au prix de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 01 juin 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO



RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE

Affaire suivie par :

Nicolas BRIANCON

☎ : 04 26 22 30 48

✉ : nicolas.briancon@eaurmc.fr

Monsieur le Maire

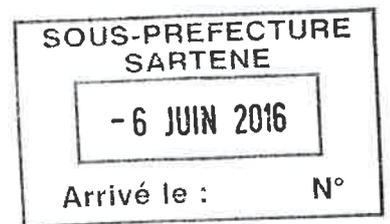
VALDO

20140 OLIVESE

N/Réf. : NB/NB/BM

Votre numéro interlocuteur : 20186 dossier n°23272

Objet : création d'un système d'assainissement collectif



Monsieur le Maire,

Suite à notre réunion, je vous confirme que la solidarité de bassin ne s'exerce pas vis à vis des travaux en matière d'assainissement et d'eau potable lorsque la tarification moyenne du service ne fixe pas le prix de l'eau et de l'assainissement à un niveau minimum de 0,6€/m³ pour l'assainissement (puis 0,7 €/m³ à partir de 2018) et 0,8€/m³ pour l'eau potable (puis 0,9 €/m³ à partir de 2018).

Je vous remercie donc de me faire parvenir une facture d'eau faisant apparaître les parts eau et assainissement, ou la délibération du Conseil Municipal décidant de faire évoluer la tarification compte tenu du projet existant, et fixant la nouvelle tarification.

Je reste par ailleurs comme convenu dans l'attente d'un projet de travaux modifié, tel que vous nous l'avez proposé, afin de poursuivre l'instruction de cette demande.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

Le chargé d'intervention Corse


Nicolas BRIANCON